



Les écolabels produits

Chantal Trichard – 4 octobre 2011

Rappel de définition



■ Qu'est-ce qu'un achat éco-responsable?

- ➔ Achat de biens ou services qui prennent en compte la protection de l'environnement ou achat d'éco-produit

■ Qu'est-ce qu'un éco-produit ?

- ➔ A service rendu ou à performances identiques, un éco-produit est source de **moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie**, par rapport à d'autres produits standard d'usage similaire.



■ A quoi peut-on reconnaître un éco-produit ?

- ➔ Les produits plus respectueux de l'environnement sont le plus souvent reconnus à travers **l'étiquetage environnemental** des produits.
- ➔ La plus courante est l'auto-déclaration avec argumentation « libre »
- ➔ L'étiquetage environnemental est une notion très générale couvert par trois formes d'étiquetage normalisées au travers de la série ISO 14020

■ Les étiquettes environnementales

- ➔ Elles garantissent plus de fiabilité, de confiance et donc facilitant le choix :
 - ➔ ISO 14024 ou étiquette de type I
 - ➔ ISO 14021 ou étiquette de type II
 - ➔ ISO 14025 ou étiquette de type III

L'éco-communication pour un produit éco-conçu



■ L'auto-déclaration environnementale ou étiquette de type II

- Allégations environnementales avancées sous la seule responsabilité d'un producteur, prestataire de service ou distributeur
- Souvent limitée à une caractéristique environnementale du produit ou concerne une seule étape du cycle de vie du produit.

■ Quelles conséquences ?

- Cohabitation de déclarations correspondant à de véritables avantages environnementaux et de déclarations vagues et imprécises, voire mensongères
- Informations auto-déclarées très variées (produits « verts », recrudescence de logos, ...)



L'éco-communication pour un produit éco-conçu



■ L'Eco-profil ou étiquette de type III

- Il consiste en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit, lesquelles sont souvent présentées sous forme de diagrammes parfois accompagnés de quelques informations qualitatives.



Indicateurs d'impact potentiel sur l'environnement											
		Ressources		Rejets dans l'air		Rejets dans l'eau		Risque toxique		Production de déchets solides	Remarques
Paramètres de production du jean	Rappel: scénario de référence	Alternative étudiée	Consommation d'énergie primaire	Consommation d'eau	Rechauffement climatique	Diminution de la couche d'ozone	Eutrophisation des eaux	Toxicité humaine	Ecotoxicité aquatique		
Paramètres de production du jean	Coton issu de l'agriculture intensive	Coton bio	=	=	⊕	=	⊕	=	⊕⊕⊕	=	La culture biologique interdit l'utilisation de pesticides, défoliants, et donc évite que de retrouvent dans les eaux et les sols.
	Traitement des eaux après production du fil et de la toile	Pas de traitement des eaux après production du fil et de la toile	=	=	=	=	⊕⊕⊕	=	=	=	La présence de stations d'épuration des eaux aquaeux des unités de production du fil et de la législation en vigueur dans les pays où ces
Paramètres d'utilisation du jean	Pantalon lavé après 3 utilisations	Pantalon lavé après 5 utilisations	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	=	Diminuer la fréquence de lavage diminue l'utilisation de lave-linge et du fer à repasser.
	Lave-linge de classe C à 40°C	Nettoyage à sec	⊕⊕⊕	⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	=	Pour laver la même quantité de vêtements, plus d'énergie, plus d'eau (circuit de refroidissement), plus de solvant, le perchlorethylène, dont la production émissions polluantes dans l'air.
		Lave-linge de classe A à froid	⊕	=	⊕	=	=	⊕	⊕	=	Plus le lave-linge a une classe énergétique température de lavage est importante, plus productivité d'électricité générée d'émission responsable du réchauffement climatique, substances présentant un risque toxique pour l'environnement.
		Lave-linge de classe D à 60°C	⊕	=	⊕	=	=	⊕	⊕	=	
	Repassage	Pas de repassage	⊕	=	⊕	=	=	⊕	⊕	=	De même, le fer à repasser et le séche-linge électrique importante: un séche-linge consomme d'énergie qu'un lave-linge!
	Pas de séche-linge	Séche-linge	⊕⊕⊕	=	⊕⊕	⊕	⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	=	
	50% jeté, 50% réutilisé	100% réemploi	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	Donner ou revendre son pantalon usagé à l'éthique à allonger la durée de vie du pantalon porté. Ainsi, augmenter sa durée de vie de la production à un plus grand nombre de impacts ramenée à un jour porté.
		100% avec les ordures ménagères	⊕	⊕⊕	⊕⊕	⊕⊕	⊕⊕	⊕	⊕⊕	⊕⊕	

L'éco-communication pour un produit éco-conçu



■ Les écolabels ou étiquette de type I

- ➔ Démarche volontaire
- ➔ Démarche multi-critères
- ➔ Démarche multi-étapes
- ➔ Exigence d'aptitude à l'usage
- ➔ Information consommateur spécifique

NF Environnement



Label écologique officiel français

Eco-label européen



Label écologique officiel européen

■ **Le certificat est la preuve des engagements pris pour préserver l'environnement en limitant les impacts négatifs du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, et en garantissant une aptitude à l'usage et des performances satisfaisantes**

■ **Le logo officiel sur le produit est le meilleur vecteur de communication d'une démarche d'éco-conception aboutie**

Les écolabels



- Objectifs:
 - ➔ Réduire les impacts sur l'environnement
 - ➔ Favoriser la consommation de produits éco-responsables
- Règles de développement :
 - ➔ Crédibilité : développé sur la base d'études scientifiques (approche cycle de vie) et consultation des parties intéressées
 - ➔ Fiabilité : certification par tierce partie
 - ➔ Visibilité : logo reconnu des consommateurs
 - ➔ Sélectivité : labels d'excellence





■ Comment est développé l'Ecolabel européen ?

- A l'initiative d'un organisme compétent (pour la France AFNOR Certification) suite à la demande d'un distributeur ou d'une profession
- Avis du CUELE (Comité de l'Union Européenne pour le label écologique)
- Mise en place d'un groupe de travail européen
- Validation des critères par la Commission avant vote et publication au JOCE



■ Comment est développée la marque NF Environnement?

- A l'initiative d'un fabricant, d'un distributeur mais aussi d'autres partenaires (ADEME, associations...)
- Avis du Comité Français des Eco-labels
- Mise en place d'un groupe de travail animé par l'ADEME : élaboration et validation des critères par le groupe de travail
- Validation des critères par le CFE
- Plus de publication au JORF depuis le 1^{er} janvier 2009





Critères « écologie »



Critères « information »

Critères « santé »

Critères « performance »

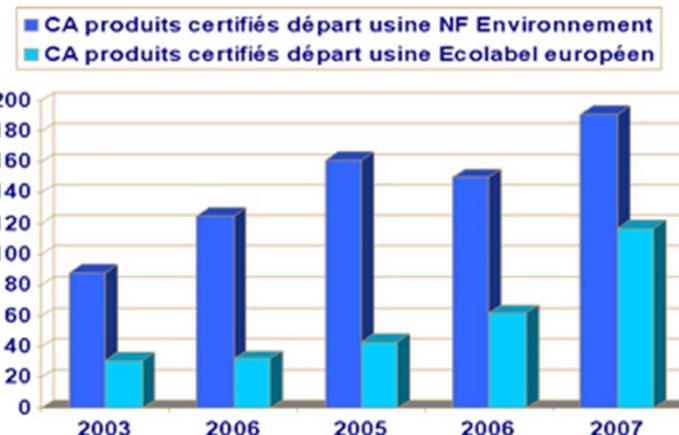


■ Dans quels secteurs ?

- ➔ Ameublement
- ➔ Bricolage
- ➔ Bureautique
- ➔ Habillement, linge de lit et textiles d'intérieur
- ➔ Jardinage
- ➔ Lubrifiants
- ➔ Papeterie / Papier
- ➔ Produits d'entretien
- ➔ Produits d'hygiène
- ➔ Produits à usage professionnel
- ➔ Services
- ➔ Vie domestique

■ Quelques chiffres

- ➔ 50 catégories de produits et services
- ➔ 300 entreprises certifiées en France
- ➔ Croissance constante de CA généré par les produits écolabellisés en France



■ Plus d'informations

➔ www.ecolabels.fr



Il n'existe pas de produits écolabellisés pour le nettoyage industriel **spécifiquement** destiné au domaine agro-alimentaire

Champ d'application : cette catégorie de produit comporte :

- les nettoyants universels,
- les nettoyants vitres,
- les nettoyants sanitaires

Autant destinés à l'usage privé que professionnel

Les produits sont des mélanges de substances chimiques et ne doivent pas contenir de micro-organismes qui ont été volontairement ajoutés par le fabricant.



Nouvelle décision de la commission européenne datant du 28 juin 2011 (*révision tous les 4 ans*)

Objectif de l'écolabel Nettoyants universels

Vise à promouvoir les produits

- ayant une incidence réduite sur l'environnement en limitant la quantité de substances nocives, en réduisant la quantité de détergent utilisée et en réduisant les déchets d'emballage.

Les critères visent en outre à

- limiter ou prévenir les risques pour l'environnement
- Utiliser de façon limiter des substances dangereuses pour l'environnement aquatique
- accentuer la biodégradabilité
- Limiter ou prévenir les risques pour la santé humaine liés à l'utilisation de substances dangereuses,
- réduire le plus possible les déchets d'emballage,
- assurer la diffusion d'informations qui permettront au consommateur d'utiliser le produit avec efficacité, et en limitant le plus possible son incidence sur l'environnement.



■ Critères écologiques

- Critère 1 : Toxicité pour les organismes aquatiques
- Critère 2 : Biodégradabilité des tensioactifs
- Critère 3 : Substances ou mélanges faisant l'objet d'une limitation ou exclusion
- Critère 4 : Parfums
- Critère 5 : Composés organiques volatils
- Critère 6 : Phosphore

■ Critères sur la santé

- Limitation ou exclusion d'une liste exhaustive de substances dangereuses, sensibilisante/allergisante (critères 1, 3, 4, 6)

■ Critère de performance

- Critère 8 : Aptitude à l'usage

■ Critères informations

- Critère 7 : Exigences en matière d'emballage
- Critère 9 : Instructions d'utilisation
- Critère 10 : Informations figurant sur le label écologique
- Critère 11 : Formation Professionnelle



Voir document joint décision commission européenne

- Exemples de critère pour les nettoyants industriel

- a) Le produit ne doit pas contenir de parfums contenant des nitromuscs ou des muscs polycycliques [tels que spécifiés sous le critère 3 a)].
 - i) Le produit ne peut contenir des biocides qu'à des fins de conservation et uniquement aux doses appropriées à cet effet. Cela ne concerne pas les agents tensioactifs qui peuvent aussi avoir des propriétés biocides.

-Les nettoyants universels et les nettoyants pour sanitaires, tels qu'ils sont vendus en tant que produits finis, ne doivent pas contenir plus de 6 % (en poids) de composés organiques volatils ayant un point d'ébullition inférieur à 150 °C. I

- a) Les vaporisateurs contenant des gaz propulseurs ne doivent pas être utilisés.
 - d) Les produits présentés sous forme de pulvérisateurs à gâchette doivent également être vendus dans un emballage rechargeable.

La performance du produit doit être testée:

- soit par un essai en laboratoire adéquat et fondé,
- soit par un test adéquat et fondé auprès des consommateurs.



■ Le guide de l'achat Eco-responsable

Voir document ci-joint

- ➔ Le guide a pour objectif de dresser le contexte et l'importance de **l'achat public éco-responsable de produits** et d'apporter des **éléments de méthode**.
- ➔ Il donne des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées par les acheteurs publics en matière d'achats de produits plus respectueux de l'environnement :
 - Qu'est-ce qu'un éco-produit ?
 - A quoi peut-on reconnaître un éco-produit ?
 - Un éco-produit coûte-t-il plus cher qu'un produit standard ?
 - Un éco-produit est-il un produit de moindre qualité ?
 - L'obtention d'un éco-label coûte-t-elle cher aux entreprises ?
 - Un produit sans signe de reconnaissance environnementale peut-il être un éco-produit ?



- Votre contact :

Alexis ALDEBERT
alexis.aldebert@afnor.org

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – FRANCE